



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 05  
20 Septembre 2018

Par courriel

Mickaël Herriau, Président  
Hubert Bernard, Nicolas Menard, Daniel Leparoux,

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

### 1. Approbation du Procès-Verbal

---

La Commission approuve le PV n° 04 du 07 Septembre 2018 sans réserve.

### 2. Matches reportés U18

---

En raison du 2<sup>e</sup> tour régional de la Coupe Gambardella U18/U19, comme prévu au calendrier général, les équipes encore qualifiées voient leurs rencontres reportées au week-end du 27/28 Octobre 2018, 1<sup>ère</sup> date des matchs remis.

Si ces équipes souhaitent modifier la date de report, la date proposée devra être fixée au plus tard au jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018 avec l'accord du club adverse. La demande de modification devra être effectuée via Footclubs.

### 3. Retraits d'équipes

---

#### U15 D5 Masculin

Guérande la Madeleine du 10.09.2018

St-Nazaire Méan suite à la création d'entente, le retrait de l'équipe U15 a été effectué

Le Président,  
Mickaël Herriau

Le Secrétaire,  
Hubert Bernard